

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 avril 2011

L'an deux mil onze, le 12 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de Monsieur Michel JEANNOT, Maire.

Date de convocation

07 avril 2011

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : Monsieur Michel JEANNOT, Maire

MM. Jean COUDRAY, Jacques MADEC, Loïc MARION, Adjoint

Mme Catherine LE ROUZIC, M. Loïc GUELO, Mme Anne-Marie JEGO, MM. Philippe GRAILHE, Yann PASCO, MM. Jean-Yves LORGEUX, René CORITON, Ronan LORGEUX, Conseillers Municipaux

Représentés : Mme Marie-Céline GUINGO par M. Michel JEANNOT

Mme Lucienne DREANO par Mme Anne-Marie JEGO

Mme Maryvonne De THY Maryvonne par M. Ronan LORGEUX

Secrétaire de séance : M. Loïc MARION

n°2011-4-1 : Vote des taux d'imposition 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2011 ;

VU l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux du Morbihan ;

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 05 avril 2011,

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2011 des taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti.

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

MAINTIENT, pour l'année 2011, les taux d'imposition appliqués depuis 1999, à savoir :

Taxe	1999 à 2010	2011
Habitation	8,06 %	8.06 %
Foncier bâti	18,19 %	18.19 %
Foncier non bâti	41,74 %	41.74 %

Produit attendu par taxe :		
T.H :	8,06 %	426 777 €
T.F.B :	18,19 %	567 346 €
T.F.N.B :	41,74 %	18 825 €
TOTAL		1 012 948 €

n°2011-4-2 : Commune – Budget primitif 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2010 approuvé par délibération n°2011-2-12 du 22 février 2011;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote du budget primitif ;

Après avis de la commission des finances réunie le 05 avril 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif de la Commune pour l'année 2011 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement : 2 570 204,29 €
- En section d'investissement : 2 155 359,95 €

n°2011-4-3 : Energie photovoltaïque – Budget primitif 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le compte administratif du budget Energie Photovoltaïque exercice 2010 approuvé par délibération n°2011-2-11 du 22 février 2011;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vote du budget primitif ;

Après avis de la commission des finances réunie le 05 avril 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif de la Commune pour l'année 2011 qui fait ressortir les équilibres suivants :

- En section d'exploitation : 27 000,00 €
- En section d'investissement : 62 872,35 €

n°2011- 4-4: Tarifs bouées locataires au Port - année 2011

Vu le budget Port 2011,

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que, dans le cadre des travaux de modernisation du port, les mouillages seront réorganisés pour l'automne. Quatre catégories d'installation seront réalisées afin d'accueillir les embarcations en fonction de leur taille.

Vu les avis de la commission nautique et portuaire réunie le 18 mars 2011 et de la commission des finances réunie le 05 avril 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE pour 2011 les tarifs bouées locataires au Port selon les montants HT ci-après :

CATEGORIES	REDEVANCE HT*
I (rangées 1, 2 & 3)	[(17,47xL) + 123,33]
II (rangées 4, 5 & 6)	[(17,47xL) + 153,33]
III (rangées 7 & 8)	[(17,47xL) + 183,33]
IV (rangée 9)	[(17,47xL) + 213,33]

* L = Longueur

n°2011- 4- 5: Tarifs pour les professionnels au Port - année 2011

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les travaux de modernisation du port devraient aboutir à la pose des pontons pour la saison estivale et à la réorganisation des mouillages pour l'automne.

Compte tenu de la mise à disposition de ces nouvelles infrastructures, il apparaît nécessaire de créer une tarification pour les professionnels

Vu les avis de la commission nautique et portuaire réunie le 18 mars 2011 et de la commission des finances réunie le 05 avril 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE pour 2011 les tarifs comme suit:

Professionnels au mouillage *	HT	TVA	TTC
PROPRIETAIRES	129,43	25,37	154,80
LOCATAIRES	159,43	31,25	190,68

* titulaire d'un acte de francisation bleu

DECIDE qu'un contrat spécifique pour les professionnels de la plaisance sur ponton sera délivré par le Maire sur avis de la Commission Nautique et Portuaire renouvelable tous les ans.

FIXE le tarif des professionnels de la plaisance sur ponton à 925,63 €.

n°2011- 4- 6 : Tarifs visiteurs sur ponton au Port - année 2011

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les travaux de modernisation du port devraient aboutir à la pose des pontons pour la saison estivale.

Compte tenu de la mise à disposition de cette nouvelle infrastructure, il apparait nécessaire de créer des tarifs à l'attention des visiteurs, les attributions annuelles ayant déjà fait l'objet d'une tarification par délibération n°2010-4-13 du 15 décembre 2010.

Il est envisageable de tenir compte de la longueur et largeur des embarcations et de la saisonnalité.

Vu les avis de la commission nautique et portuaire réunie le 18 mars 2011 et de la commission des finances réunie le 05 avril 2011,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE 3 périodes de tarification comme suit :

- La première dite basse saison s'étend du 1er novembre au 31 mars
- La deuxième dite moyenne saison comprend avril, mai, juin, septembre et octobre
- La troisième dite haute saison est limitée à juillet et août

FIXE pour 2011 les tarifs aux pontons des visiteurs selon les montants TTC ci-après :

Saison		Basse	Moyenne	Haute
Longueur en m	Largeur maxi	Jour	Jour	Jour
<= 6,50	2,45 m	3,00 €	5,00 €	7,00 €
6,51 à 7,99	2,85 m	4,00 €	6,00 €	9,00 €
8,00 à 9,49	3,25 m	5,00 €	7,00 €	11,00 €
9,50 à 10,99	3,70 m	6,00 €	8,00 €	13,00 €

n°2011- 4-7 : Demande de subvention auprès du Cons eil Général pour la construction d'un bâtiment agricole

Vu l'étude d'optimisation du foncier agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture du Morbihan suite à la décision du conseil n°150/2008 du 17 décembre 2008.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que par délibération n°2010-6-3 du 07 décembre 2010 il avait été décidé la réalisation d'un bâtiment agricole pour accueillir l'activité d'un couple de maraicher bio.

Par délibération n°2011-3-13 du 29 mars 2011 il a été rendu compte de la désignation d'un architecte pour la réalisation du bâtiment précité.

Monsieur le Maire signale que le Conseil Général soutien l'activité agricole dans les communes littorales à hauteur de 20 % pour un plafond de dépenses éligibles de 100 000 € HT.

Vu le Budget Principal 2011 entérinant une enveloppe de 150 000 € TTC pour la concrétisation de du projet d'installation agricole.

Sur proposition de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour la réalisation d'un bâtiment agricole.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Conseil Général	20 %	20 000 €
Commune - autofinancement	80 %	<u>105 400 €</u>
Total		125 400 € HT

La séance est levée à 21 h 15

**Le secrétaire de séance,
Loïc MARION**

**Le Maire,
Michel JEANNOT**